

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 10/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 10

**Présents :** Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Muriel RENOU, David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:** Gilbert HEREIL par Marie-Françoise GUITARD

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Françoise SINDOU

**Objet: Renouvellement convention de mise à disposition de l'employé communal de la commune de Caniac - 2023\_1\_3**

Afin d'assurer l'entretien de la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Caniac-du-Causse met à disposition chaque année, son employé communal pour réaliser l'entretien des espaces verts de la commune et divers autres petits travaux selon les besoins.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette mise à disposition par une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La Commune de Sénailiac remboursera à la Commune de Caniac les frais liés à la rémunération de l'agent, y compris les charges sociales, ainsi que ceux liés à l'utilisation du matériel prêté selon le nouveau barème proposé.

Après avoir pris connaissance des conditions de cette mise à disposition et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- approuve cette proposition
- valide les conditions financières indiquées
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un l'agent communal entre la Commune de Caniac et la Commune de Sénailiac

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

**Françoise SINDOU**

RF Préfecture de Cahors
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 046-214603037-20230317-2023_1_3-DE

Le Maire

**Christophe BENAC**

Publié sur le site de la commune le 4/04/2023